



Réf. Farde e-Assemblées : 2509829

N° OJ : 13

Projet d'Arrêté - Conseil du 06/03/2023

Objet : Subside 2022 à l'asbl "Brussels Major Events".- Montant total : 56.615,41 EUR.

Le Conseil communal,

Vu les articles 93 et 117 de la nouvelle loi communale;

Vu la loi du 14 novembre 1983 relative au contrôle de l'octroi et de l'emploi de certaines subventions;

Vu la délibération du Conseil communal du 17 décembre 2001 y relative;

Vu la délibération du Conseil communal approuvant le budget pour l'exercice budgétaire de 2022;

Vu les crédits inscrits à l'article 52009/32201 du budget ordinaire de l'exercice budgétaire de 2022;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins,

DECIDE :

Article unique : Octroyer un subside d'un montant de 13.326,20 EUR à l'article 52009/32201 du budget ordinaire 2022, un subside d'un montant de 13.550,00 EUR à l'article 52009/32248 du budget ordinaire 2022 et un subside d'un montant de 29.739,21 EUR à l'article 85109/33202 du budget ordinaire 2022 à l'asbl "Brussels Major Events", pour les frais de fonctionnement de l'asbl et pour l'organisation des illuminations.

Annexes :